

Bernard Michelin  
Docteur en Histoire

Pont-Audemer, une petite ville de Normandie  
pendant les guerres de Religion

## Chronologie <sup>1</sup>

1559, 10 juillet	<i>Mort de Henri II. François II lui succède.</i>
1560, 5 décembre	<i>Mort de François II. Charles IX devient roi de France.</i>
1562, mars	Massacre de Wassy. Début de la première guerre civile
1562, 15 avril	Les protestants se rendent maîtres de la ville de Rouen
1562, mai	Pont-Audemer passe aux mains des protestants
1562, 16 juillet	Pont-Audemer est assiégée, prise et pillée par l'armée royale
1562, sept.	Début du siège de Rouen par l'armée royale
1562, octobre	Prise et pillage de Rouen par l'armée royale
1563, mars	Fin de la première guerre civile par la paix d'Amboise
1563, 19 août	Entrée de Charles IX à Pont-Audemer
1567, 24 septembre	Début de la deuxième guerre civile
<b>1567, 10 octobre</b>	<b>Début du registre de délibérations D1,B</b>
1568, 23 mars	Fin de la deuxième guerre civile par la paix de Longjumeau
1568, 23 août	Début de la troisième guerre civile
1570, 8 août	Fin de la troisième guerre civile par la paix de Saint-Germain
<b>1572, 9 mars</b>	<b>Fin du registre de délibérations D1,B</b>
1572, 24 août	Paris. Saint-Barthélemy. Début de la quatrième guerre civile
1573, juillet	Fin de la quatrième guerre civile
<i>1574, 30 mai</i>	<i>Mort de Charles IX. Henri III devient roi de France</i>
1574, 13 novembre	Début de la cinquième guerre civile
1576, mai	Fin de la cinquième guerre civile par l'édit de pacification de Beaulieu
1577, janvier	Début de la sixième guerre civile
1577, septembre	Fin de la sixième guerre civile par l'édit de pacification de Bergerac
1579, novembre	Début de la septième guerre civile, à la suite de la prise de La Fère par Condé
1580, novembre	Fin de la septième guerre civile par la paix de Fleix
1585, juillet	Début de la huitième guerre civile
1589, 1 <sup>er</sup> janvier	Mort de Catherine de Médicis
1589, 5 février	Journée des Barricades à Rouen qui devient ligueuse
1589, 23 février	Pont-Audemer passe au pouvoir de la Ligue
1589, juin	Siège de Pont-Audemer par Bacqueville qui la reprend pour le roi
<i>1589, 1<sup>er</sup> août</i>	<i>Assassinat de Henri III. Henri IV devient roi de France</i>
1589, novembre	Siège de Pont-Audemer par le duc d'Aumale, qui la reprend pour la Ligue
1589, décembre	Siège de Pont-Audemer par Bacqueville qui la reprend pour le roi
1590. ?	Pont-Audemer serait à nouveau ligueuse, d'après une lettre de Henri IV
1590. ?	Pont-Audemer serait à nouveau fidèle au roi, d'après une lettre de Henri IV
1590, 14 octobre	Lettre de Henri IV indiquant que Pont-Audemer a subi six sièges
<b>1590, 18 octobre</b>	<b>Début du registre de délibérations D1,C</b>
1591, novembre	Début du siège de Rouen par le maréchal de Biron
1592, février	Pont-Audemer est menacée par la Ligue
<b>1592, 29 avril</b>	<b>Fin du registre de délibérations D1,C</b>
1592, juillet	Pont-Audemer, trahie par Hacqueville, est livrée à la Ligue
1592, juillet	Le maréchal de Biron lève le siège de Rouen
1593, 25 juillet	Abjuration de Henri IV à Saint Denis
1593, juillet	Suspension d'armes avec la Ligue. Amnistie
1594, 27 février	Sacre de Henri IV à Chartres
1594, 22 mars	Réduction de Paris. Henri IV y fait son entrée
1594, 22 mars	Villars-Brancas, rallié à Henri IV, remet Rouen au roi
1594, 30 mars	Villars-Brancas engage Pont-Audemer à se soumettre
1594, 19 avril	Soumission de Pont-Audemer
1596, septembre	Entrée de Henri IV à Rouen
1598, 13 juin	Edit de Nantes
1598, 2 mai	Fin de la huitième guerre civile par le traité de Vervins.

<sup>1</sup> Pour une chronologie plus complète des guerres de Religion, consulter Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des guerres de Religion. Vers 1525 – vers 1610*, 2 tomes, Seyssel, Editions Champvallon, 1990, tome 1, pp. 23 à 41.  
Arlette Jouanna et coll., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Bouquins, 1998, pp. 1383 à 1403.

## Introduction

Pont-Audemer <sup>2</sup> se caractérise par la richesse et la variété du fonds ancien de ses archives municipales. Les documents de ce fonds ont été utilisés par le marquis de Belloy pour rédiger son manuscrit "*Inventaire et extrait historique des titres et papiers étant aux archives de la ville du Pontaudemer, fait en 1779*" <sup>3</sup>. En 1885, Alfred Canel a écrit une "*Histoire de la ville de Pont-Audemer*" <sup>4</sup>, dans laquelle il consacre une cinquantaine de pages aux guerres de Religion en s'inspirant de cet inventaire.

Dans notre thèse, nous nous étions intéressé à la ville de Pont-Audemer à la Renaissance <sup>5</sup>. Nous avons souhaité poursuivre nos recherches et nous nous sommes penché sur les archives municipales, d'abord sous le règne de Henri II <sup>6</sup>, puis pendant les guerres de Religion. Nous avons transcrit intégralement les trois registres des délibérations du conseil de ville concernant ces deux périodes, ainsi que de nombreux autres documents, dont un grand nombre de lettres des rois et de leurs représentants.

Grâce à ces recherches, nous allons tenter de comprendre comment cette petite ville normande a vécu les événements dramatiques des guerres de Religion. Nous pensons pouvoir apporter des précisions et des compléments d'informations aux deux ouvrages existant déjà. Nous nous proposons aussi d'inscrire l'histoire de Pont-Audemer dans le contexte de l'époque et de relire cette histoire à la lumière des travaux des historiens contemporains.

---

<sup>2</sup> Pont-Audemer, arrondissement de Bernay, département de l'Eure.

<sup>3</sup> Ce manuscrit de 1075 pages, en trois volumes, relate l'histoire de la ville depuis les origines jusqu'en 1779. Nous l'avons transcrit intégralement. Dans ce manuscrit, la période 1562-1598 occupe les pages 307 à 365 du tome 1 et les pages 1 à 60 du tome 2.

<sup>4</sup> Alfred Canel, *Histoire de la ville de Pont-Audemer*, Pont-Audemer, Imprimerie administrative de l'hospice, 1885, 2 tomes.

<sup>5</sup> Bernard Michelin, *Pont-Audemer, une petite ville de Normandie à la Renaissance (1477-1551)*, thèse de Doctorat, Paris IV-Sorbonne, 2005.

<sup>6</sup> Bernard Michelin, " Pont-Audemer, une petite ville de Normandie sous le règne de Henri II, d'après les registres de délibérations du conseil de ville, de 1553 à 1559 ". Article en préparation, 2007.

## La ville de Pont-Audemer en 1559

Pont-Audemer est située entre Rouen et Honfleur. Entourée de remparts, elle est arrosée par la Risle, une petite rivière dont les eaux sont détournées dans les fossés. Elle comprend deux paroisses *intra muros*, Saint-Ouen et Notre-Dame-des-prés, et deux paroisse *extra muros*, Saint-Aignan et Saint-Germain. Elle abrite deux couvents, les Carmes et les Cordeliers. Pont-Audemer compte entre 2000 et 3000 habitants.

La ville bénéficie depuis Charles VII de deux privilèges : l'affranchissement de taille et le droit de lever des "aides", qui lui assurent des revenus annuels. Ces deux privilèges sont accordés à titre temporaire par de petites lettres patentes. Quand le temps d'un privilège arrive à expiration, ou lors de l'avènement d'un nouveau roi, les habitants doivent faire une requête et envoyer un ou plusieurs députés au conseil du roi pour en demander le renouvellement. Le roi accorde toujours cette faveur, mais les chambres qui vérifient les lettres patentes font parfois des difficultés pour les enregistrer. En contre partie de ces privilèges, la ville a l'obligation d'entretenir les fortifications en y consacrant 600 livres par an et de répondre à toute demande financière du roi.

Pont-Audemer fait partie de "*la vicomté du Pont-Authou et du Pont-Audemer*", qui dépend du bailliage de Rouen <sup>7</sup>. Elle est le siège d'un grenier à sel et ne deviendra le siège d'un bailliage secondaire que beaucoup plus tard.

Il n'y a à Pont-Audemer ni seigneur ecclésiastique, ni seigneur civil. La ville est administrée par les représentants directs du roi et par le conseil de ville.

Les représentants du roi sont les capitaines de la ville et les lieutenants du bailli de Rouen. Leurs pouvoirs et leurs prérogatives sont bien définis. Les capitaines de la ville sont les seuls à pouvoir décider des dépenses à engager en matière de fortifications et de défense. Les lieutenants du bailli transmettent à la ville les ordres adressés par le roi au bailli de Rouen, et les font appliquer.

---

<sup>7</sup> Elle est l'une des cinq villes closes du bailliage.

Le conseil de ville est composé des membres du "corps de ville" et d'un nombre variable d'habitants qui se réunissent en assemblées générales et délibèrent des affaires de la ville.

Le corps de ville est composé d'une douzaine de personnes : cinq officiers du roi, quatre "conseillers pour les affaires communs" et trois officiers de la ville. Rapidement les conseillers s'octroient le titre d' "échevins".

Le nombre des habitants qui assistent aux assemblées est variable suivant l'importance des affaires mises en délibération. Ils participent pleinement aux décisions en votant comme les membres du corps de ville présents ce jour-là. Les assemblées délibèrent de toutes les affaires qui ne relèvent pas de la compétence du capitaine, c'est-à-dire l'entretien des fortifications et la garde de la ville, ou du vicomte, qui est en charge de la police et de la justice.

## Les sources utilisées

Tous les documents du fonds ancien des archives municipales de Pont-Audemer ont été classés suivant la date de leur rédaction et reliés dans de gros registres à couverture cartonnée. Trois de ces registres renferment les documents relatifs à la période des guerres de Religion : les registres "*Archives n° 1*" (A1) et "*Archives n° 2*" (A2) et le "*Registre de délibérations n° 1*" (D1).

Les registres A1 et A2 comprennent respectivement 200 et 80 **documents isolés** qu'on peut classer en plusieurs catégories.

**1 - Les actes royaux** : lettres patentes, lettres missives, lettres de commission et enfin lettres closes adressées directement aux habitants.

**2 - Les documents émis par les représentants du roi**, parmi lesquels on trouve des documents émanant de la Cour des aides et de la Cour des comptes et des lettres et mandements adressés au conseil de ville par des personnages importants : les lieutenants et gouverneurs de Normandie, les baillis de Rouen et leurs lieutenants, des chefs d'armée, par exemple.

**3 - Les documents émanant du conseil de ville** : comptes rendus d'assemblée, requêtes des habitants, baux des fermes, etc.

**4 - Les documents adressés au conseil de ville** : requêtes de particuliers, devis, factures, etc.

5 - Enfin quelques documents dont la transcription et l'analyse restent à faire.

Le registre D1 contient cinq cahiers manuscrits où des greffiers ont transcrit les comptes rendus des délibérations du conseil de ville, pendant cinq périodes bien différentes. Ils forment des ensembles homogènes et complets.

**Tableau - Les 5 manuscrits du registre "D1"**

Registre	Période	Durée	Pages
D1,A	10 sept. 1553 au 1 <sup>er</sup> mai 1559	5 ans 1/2	516
D1,B	10 oct. 1567 au 9 mars 1572	4 ans 1/2	255
D1,C	18 oct. 1590 au 29 avril 1592	18 mois	182
D1,D	Ce manuscrit n'existe pas		
D1,E	12 oct. 1669 au 31 déc. 1671	14 mois	192
D1,F	14 févr. 1672 au 1 <sup>er</sup> déc. 1673	21 mois	190

D1,A correspond au règne de Henri II et a déjà été étudié dans un précédent article.

Seuls D1,B et D1,C nous intéressent ici. Ils couvrent respectivement une période de quatre ans et demi et une période de un an et demi, ce qui est peu si on considère que les guerres de Religion ont duré environ 34 ans. Mais ces registres sont importants car ils livrent des informations détaillées.

D1,E et D1,F (il n'existe pas de cahier intitulé D1,D) sont beaucoup plus tardifs.

Le tableau ci-dessous compare les caractéristiques des registres D1,A, D1,B et D1,C.

**Tableau. - Les 3 premiers cahiers du registre "D1"**

Désignation du manuscrit	D1,A	D1,B	D1,C
Roi de France	Henri II	Charles IX	Henri IV
Nombre de pages	516	255	182
Première délibération	1553, 10 sept.	1567, 10 oct.	1590, 10 oct.
Dernière délibération	1559, 29 janv.	1572, 9 mars	1592, 29 avril
Période couverte	5 ans et 4 mois	4 ans et demi	1 an et demi
Nombre total de réunions	129	78	66

Les cahiers D1,B et D1,C comprennent des comptes rendus de délibérations, mais également des lettres ou mandements adressés à la ville <sup>8</sup>.

### **Les affaires mises en délibération**

Les affaires destinées à régler un problème local représentent la très grande majorité. Elles peuvent se classer en trois catégories : la défense de la ville, la composition du conseil de ville et des assemblées et les affaires courantes. Pour ces dernières, le rapporteur est soit un membre du conseil de ville, soit un simple bourgeois. Les greffiers transcrivent également les baux des aides, adjugés chaque année. Ceux-ci mettent en évidence le marasme économique de la ville. En 1551, le budget de la ville est de 2140 livres, en 1590, il n'est plus que de 1216 livres (et la livre a perdu 30 % de sa valeur intrinsèque).

Les autres affaires, c'est-à-dire les affaires "extérieures", sont motivées par l'arrivée d'une lettre du roi ou d'un de ses représentants : gouverneur de Normandie, chef des armées du roi, Cour des comptes et Cour des aides, etc. Ces affaires obligent en général le conseil de ville à se réunir plusieurs fois.

<sup>8</sup> Il arrive qu'un document figure à la fois sous sa forme originale dans A1 ou A2 et sous forme de copie dans D1,B ou D1,C.

### **Les lettres de Henri IV**

Plusieurs lettres <sup>9</sup> de Henri IV sont conservées dans le fonds ancien des Archives municipales de Pont-Audemer. Elles sont en relation directe avec les événements qui secouent Pont-Audemer. Il s'agit de quatre lettres closes adressées à la ville pendant que le roi prend part aux sièges de Rouen et Neufchâtel (1591-1592) et de deux lettres missives sur la nomination des gouverneurs de Pont-Audemer, en 1590 et 1596. Ces lettres sont soit des documents originaux, soit des copies transcrites par les greffiers dans le registre de délibérations du conseil de ville D1,C.

---

<sup>9</sup> Ces lettres ont été présentées dans un article d'une revue spécialisée. Bernard Michelin, « Textes inédits : six lettres de Henri IV conservées dans les archives municipales de Pont-Audemer (Eure), *La Lettre de la Société Henri IV*, n° 14, juin 2006, pp. 7 à 13.

## Pont-Audemer de 1559 à 1567

Nous avons laissé la ville de Pont-Audemer en 1559. Cette année-là, il ne s'y passe rien de notable. Le traité du Cateau-Cambrésis met fin aux guerres d'Italie. François II succède à son frère Henri II. En janvier 1560, il renouvelle les privilèges de la ville. Il meurt en décembre et Charles IX, son frère, lui succède, mais c'est Catherine de Médicis qui assure la continuité du pouvoir comme régente. La première guerre civile commence en mars 1562, à la suite du massacre de protestants par le duc de Guise à Wassy.

Il est certain que la Religion réformée a déjà fait de nombreux adeptes à Pont-Audemer et que les protestants sont aussi nombreux que les catholiques.

En mai 1562, les protestants prennent le contrôle de Pont-Audemer, mais on ignore la façon dont ils se sont rendus maîtres de la ville. Ont-ils pris le pouvoir au sein du conseil de ville ? La ville a-t-elle été "livrée" à des bandes extérieures par des complices de l'intérieur ? Après leur mainmise sur la ville, il ne semble pas que les protestants se soient livrés à des exactions contre les catholiques. En revanche, ils ont commis des actes iconoclastes : l'un d'eux, la destruction de la chapelle de la Madeleine <sup>10</sup>, est attesté.

Le 16 juillet 1562, la ville est reprise par Claude de Lorraine, duc d'Aumale <sup>11</sup>, le lieutenant général du roi en Normandie.

*Ayant remis et réduit en l'obéissance dudit Seigneur les villes de Lisieux, Pont-Audemer et Honfleur, dont plusieurs séditeux et rebelles à Sa Majesté s'étaient impatronis et faits maîtres, nous avons avisé mettre dedans une chacune d'icelles quelques bonnes forces en notre absence pour avoir l'œil à la sûreté et conservation d'icelles villes, d'y laisser quelque bon, grand et digne personnage qui, par même moyen, puisse commander aux capitaines et gouverneurs d'icelles places, qui sont encore tellement menacés desdits séditeux et rebelles, .... (A1-43)*

Nous attirons l'attention du lecteur sur les mots utilisés. Pour désigner les protestants qui ont pris le pouvoir, Claude de Lorraine emploie les mots "*sujets séditeux et rebelles à Sa Majesté, qui se sont faits maîtres de plusieurs villes*", et ne fait aucune allusion à leur appartenance à la nouvelle religion. La sédition et la rébellion sont des crimes de

<sup>10</sup> La délibération du 10 octobre 1567 (D1,B, p. 4.) indique que cette chapelle, située dans la paroisse de Saint-Aignan a été détruite par les gens de la "Religion prétendue réformée" et que les pierres provenant de ses ruines seront utilisées pour réparer les fortifications.

<sup>11</sup> Dans sa lettre du 22 juillet 1562, Claude de Lorraine s'intitule "*Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, gouverneur de Bourgogne et lieutenant général du Roy, représentant sa personne en Normandie, en l'absence et sous l'autorité du Roy de Navarre, lieutenant général dudit seigneur, représentant aussi sa personne par tout ses royaume et pays ....* "

lèse-majesté, punissables en théorie de peines très graves, alors que l'appartenance à la nouvelle religion n'est pas un crime de lèse-majesté.

La reprise de Pont-Audemer par le duc d'Aumale est très brutale. La ville est entièrement pillée par les soldats vainqueurs. Les plus militants des protestants sont déferés au parlement siégeant à Lisieux, emprisonnés et exécutés. D'autres, se sentant menacés, s'enfuient. Les vainqueurs commettent de nombreuses exactions, comme dans beaucoup d'autres villes. Ainsi D. Crouzet <sup>12</sup> rapporte que à *Pont-Audemer, le ministre de Brionne eut les oreilles coupées et les yeux crevés avant d'être traîné au gibet*. Selon A. Canel <sup>13</sup>, *on trouve chaque jour, en août, en septembre, en octobre, des arrêts du parlement qui envoient à l'échafaud, à la roue, à la potence, des protestants compromis dans les troubles. Pont-Audemer, Cormeilles, fournissent leurs contingents à ce titre*.

Le duc d'Aumale se comporte en général vainqueur suivant les règles du temps. Il impose une lourde contribution aux habitants, un nouveau gouverneur avec des pouvoirs discrétionnaires et une garnison de soldats catholiques, dont la solde et l'entretien sont à la charge de la ville. De plus, en août, les habitants de Pont-Audemer sont accablés car une lettre du roi leur demande une contribution de 1250 livres <sup>14</sup>. Ils adressent alors une requête au duc d'Aumale pour en obtenir la décharge. Ils y décrivent longuement les graves excès commis par les soldats vainqueurs.

*Copie. A haut et puissant prince, monseigneur monseigneur (sic) le duc d'Aumale, pair de France, gouverneur etc., lieutenant général du roi et représentant sa personne en Normandie. Supplient humblement les pauvres bourgeois, manants et habitants de la ville du Pont-Audemer, disant qu'ils avoient été cotisés à la somme de mil livres tournois, pour partie de plus grande somme demandée par le Roi notre sire sur ses villes de Normandie ; et même la somme de deux cens vingt cinq livres, aussi demandés pour deniers patrimoniaux de ladite ville, combien qu'il n'y en ait aucune ; au paiement desquelles sommes leur est du tout impossible subvenir ni satisfaire, pour ce que ladite ville a été du tout ruinée et pillée par les gens de guerre et soldats à la journée du camp par vous mis devant ladite ville, le jour monseigneur Saint Hellier dernier passé ; et ne leur est demeuré aucuns biens que ceux desquels ils étaient vêtus, et encore, la plupart dépouillés par lesdits soldats, et rendus comme du tout nus de tous biens ; le tout a raison d'aucuns desdits habitants séditeux et rebelles au Roi tenant fort en ladite ville en précédent votre venue en icelle, et qui, du depuis, se sont absentés et sont fugitifs, et les autres captifs ; dont du tout mon dit Seigneur pouvez avoir connaissance.*

<sup>12</sup> Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence un temps des guerres de Religion. Vers 1525 - vers 1610*, Seyssel, Editions Champvallon, 1990, tome 1. p. 280.

<sup>13</sup> Alfred Canel, *"Histoire de la ville de Pont-Audemer"*, op. cité, tome premier, p. 116.

<sup>14</sup> Nous présentons en annexe la liste des 19 villes de Normandie auxquelles le roi demande une contribution dans sa lettre du 25 juillet 1562.

*Ces choses considérées, et que les. pauvres suppliants ont pâti, souffert et porté la peine desdits infidèles ; combien qu'il n'y eût de leur faute, ni complicité avec lesdits infidèles ; ce néanmoins lesdits suppliants comme dessus en sont du tout rendus impuissants, et perdu tous leurs biens, il vous plaise les faire dispenser et décharger de ladite somme de mil livres et desdits deux cents vingt cinq livres tournois pour lesdits deniers patrimoniaux, tant à raison qu'il n'y en a aucuns, que aussi qu'ils se sont cotisés et cotisent un chacun jour à payer grands deniers pour la fortification de ladite ville, auxquelles fortifications il vous plaira lesdites deux cents vingt cinq livres y être employées pour l'année présente. Et lesdits pauvres suppliants, qui sont vos humbles serviteurs, seront obligés prier Dieu qu'il vous donne prospérité.*

(A1-23)

Les mots employés par les habitants catholiques dans leur requête sont lourds de signification. Ils désignent leurs concitoyens protestants comme "*séditieux, rebelles au roi et infidèles*". Quelle interprétation donner au mot "infidèles" ?

Le duc d'Aumale renvoie le document avec une note manuscrite demandant aux habitants de justifier leur requête. Le conseil se réunit donc le 28 août 1562 pour rédiger l'attestation demandée. Elle témoigne, de façon éloquente, de la misère et du désespoir des habitants et ainsi que des dommages subis par la ville.

*.... par tous les dessus dits échevins et bourgeois solennellement jurés à dire vérité et enquis séparément et ensemblement, nous a été uniformément juré et affirmé que ladite ville a été toute pillée et ruinée à la venue du camp amené au dedans d'icelle le jour Saint Hallier, 16 juillet dernier, afin de mettre l'obéissance d'icelle es mains du Roi, laquelle était au précédent détenue par aucuns mauvais séditieux et rebelles à Sa Majesté, le tout contre le gré et vouloir desdits bourgeois ; au moyen de quoi leur était du tout impossible payer les deniers demandés, ni partie d'iceux ; jurant et affirmant outre qu'ils et chacun d'eux, tant pour ladite ruine et autres pertes à eux advenus à quelques lieux et métairies étant hors cette vile, ils n'ont moyen d'assurer leur vivre, vêtire et autres nécessaires à leur vie pour cette année présente; suppliant, vu ladite pauvreté à tous notoire, qu'il plaise au Roi et audit Seigneur M. d'Aumale les vouloir décharger desdites 1000 livres et 225 livres, ayant considération que les murailles et forts de ladite ville sont à présent en grandes ruine et décadence, lesquelles ne pourraient être réparées pour 4 à 5000 livres. Et que, par les commandements et ordonnances du Sieur de la Meilleraye et autres capitaines étant en garnison en icelle, lesdits bourgeois sont contraints, outre la bonne volonté qu'ils ont, faire payement des sommes à ce requises.... (A1-26).*

Lors de cette assemblée du 28 août 1562, le conseil de ville, qui continue à régler les affaires courantes, procède à l'élection d'un nouveau procureur des habitants et du greffier de la ville, pour remplacer l'ancien procureur et l'ancien greffier, en fuite. Le nouveau greffier, catholique, désigne le procureur et son ancien confrère non pas comme protestants, mais comme "*suspects de sédition et rébellion aux édits du roi*".

*Aussi sur la remontrance du procureur du Roi que, pour la fugue et absence de Jean Le Mercher, procureur des habitants, et de Nicolas Laurens, greffier de la maison de ville, suspects de sédition et rébellion contre les édits du Roi, fut pourvu d'autre procureur et greffier, afin de pourvoir aux affaires nécessaires de ladite ville qui se présentent journellement et d'heure en autre .....*

A la suite de l'édit d'Amboise (1563), les protestants ont été autorisés à célébrer leur culte sous certaines conditions. Le temple de Pont-Audemer était situé dans la paroisse Saint-Germain. La tradition rapporte que le tableau des commandements de Dieu <sup>15</sup>, qui se trouve aujourd'hui scellé au fond de l'église Saint-Ouen de Pont-Audemer, provient de cet temple.

### **L'entrée de Charles IX à Pont-Audemer : 19 août 1563**

Le 17 août, Charles IX, âgé de 13 ans, vient faire proclamer sa majorité par le Parlement de Rouen. Philip Benedict <sup>16</sup> rapporte que la capitale normande a réduit les festivités et les frais de l'entrée royale, pour ne pas obérer davantage ses finances.

Le 19 août, c'est-à-dire le surlendemain, le roi, Catherine de Médicis et la cour, en route pour Caen, font leur entrée à Pont-Audemer. Cette entrée cause de gros soucis et d'importantes dépenses de tous ordres. De nombreuses factures figurent dans les archives de Pont-Audemer : les frais de réception divers (habits des conseillers, décoration de la ville, frais du canonier, etc.), l'organisation d'un spectacle, et surtout les dépenses engagées pour nourrir le roi, la cour et les soldats qui les accompagnent. La ville doit en effet pourvoir à la nourriture d'un très grand nombre de personnes car le roi et la reine sont accompagnés de la cour et de soldats (4 régiments de Français et 19 enseignes de Suisses). Dans les archives figurent plusieurs lettres du "commissaires des vivres" pour fixer les besoins. Ainsi, la ville doit préparer *23 000 pains, du poids de 14 onces <sup>17</sup>en pâte, revenant à 12 [onces], cuits et rassis, 12 à 14 boeufs, 144 moutons et jusques à 12 veaux*. Par ailleurs, les habitants doivent fournir 12 pièces de vin <sup>18</sup>. Par la suite, la ville aura le plus grand mal à récupérer la mise avancée, chacun des "responsables" rejetant sur un autre le soin de payer les factures.

Le marquis de Belloy relate le spectacle que la ville a organisé pour honorer le roi, la reine et la cour, malgré les désastres survenus l'année précédente.

---

<sup>15</sup> Une photo de ce tableau est présentée en annexe.

<sup>16</sup> Philip Benedict, *Rouen during the wars of Religion*, Cambridge University Press, 1981.

<sup>17</sup> Environ 425 g.

<sup>18</sup> Une pièce : 200 à 266 litres.

*Il résulte de ces mémoires (factures) que, lorsque le Roi, venant au Pont-Audemer, passa à la côte de la pierre, on fit jouer des figures de cartons par cordages et machines ; suivant l'usage de ces temps où l'on donnait ainsi des spectacles représentant quelques misères de religion, ou sujets de fables, aux entrées de Roi, ou autres faits publiques. ("Inventaire ...", tome 1, p. 337).*

\*

\* \*

Pont-Audemer, rentrée en l'obéissance du roi en juillet 1562, lui restera fidèle jusqu'aux troubles de la Ligue.

A plusieurs reprises, en particulier en mars 1563 et plus tard, en mars 1564, la ville est menacée par les protestants. De quelles menaces s'agit-il ? Y a-t-il eu siège en règle ? Il est certain qu'elle n'a pas été prise. Lorsque la ville est en danger, le capitaine ordonne aux bourgeois de faire provision de vivres et de munitions - pour six mois, précise le texte - et il renforce la garnison, dont la solde et l'entretien sont à la charge de la ville. En outre, de 1562 à 1567, le roi demande chaque année des contributions d'un montant variable. Ces demandes suscitent en retour une requête des habitants pour en être déchargés.

## Pont-Audemer de 1567 à 1572

Pour cette période, nous disposons d'un registre de délibérations du conseil de ville complet, qui débute le 10 octobre 1567 et se termine le 15 mars 1572. Il livre de précieuses informations sur la vie de la ville pendant les deuxième et troisième guerres civiles.

### **1 - Catholiques et protestants à Pont-Audemer, pendant les deuxième et troisième guerres civiles.**

Lors de la première réunion, le 10 octobre 1567, le corps de ville et une quinzaine de bourgeois sont *"assemblés en état de commun .... pour traiter et délibérer des urgents affaires publiques et communs de cette dite ville ..."* De fait, ce jour-là, l'assemblée va délibérer de plusieurs affaires. Tout d'abord, le capitaine renforce le guet et la garde de la ville *"pour les diverses hostilités et troubles intervenus et qui se présentent par tout ce pays"*. Le guet et la garde, le jour et la nuit, doivent être assurés par tous les bourgeois, y compris les protestants. Ces derniers peuvent quitter la ville, mais sans leurs biens ni leurs armes. Ceux qui l'auront quittée ne pourront plus y revenir. Enfin, le capitaine ordonne la vente de poudre à canon aux habitants, mais aux seuls catholiques.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un nouveau greffier, pour remplacer l'ancien, en fuite, *"qui s'est absenté avec plusieurs autres de la religion prétendue réformée de cette ville"*, et d'un nouvel échevin, en remplacement du quatrième conseiller-échevin *"qui s'est absenté, soit pour raison qu'il est de la religion prétendue réformée, ou autre cause"*. L'assemblée décide enfin de procéder à diverses réparations <sup>19</sup>.

On peut noter le changement de vocabulaire : les protestants sont maintenant désignés comme les "gens de la religion prétendue réformée". Cette première assemblée du conseil de ville pourrait laisser penser que Pont-Audemer va connaître le cycle infernal des guerres civiles qui agitent le royaume, avec siège, prise, pillage, mise à contribution, et de cruelles luttes religieuses entre les catholiques et les protestants. Les comptes rendus des greffiers montrent que tel n'a pas été le cas de 1567 à 1572 <sup>20</sup>. Le

---

<sup>19</sup> C'est au cours de cette assemblée qu'est mentionnée la destruction de la chapelle de la Madeleine par les protestants.

<sup>20</sup> La Normandie a été relativement peu touchée pendant les deuxième et troisièmes guerres civiles.

nombre des délibérations évoquant les relations entre catholiques et protestants <sup>21</sup> est très faible : une quinzaine sur 275.

Tous les protestants n'ont pas quitté la ville et leur nombre est encore pratiquement égal à celui des catholiques, d'après la lettre que M. de Carrouges <sup>22</sup> écrit au capitaine le 28 février 1568. Il lui demande de ne pas les chasser, mais de les désarmer.

*Monsieur Delamare. J'ai reçu la lettre que m'avez écrite, par laquelle me mandez le nombre de ceux de la Religion prétendue réformée être fort grand dans la ville du Pont-Audemer et presque pareil aux catholiques ; à l'occasion de quoi sera bon de les dessaisir de leurs armes, et non les chasser, si ne voyez la nécessité le requérir davantage. Comme, si le camp de l'ennemi était proche, ou qu'ils fissent quelque entreprise qui démontrât quelque sédition.....* (D1,B p. 28).

Le 23 mars 1568, la paix de Longjumeau met fin à la deuxième guerre civile en France. Le 15 avril 1568, le capitaine Delamare présente à l'assemblée une lettre de M. de Carrouges par laquelle il interdit aux protestants de revenir dans la ville, d'y faire des prêches ou d'y célébrer le culte.

*.... il (M. de Carrouges) entend [que] ledit sieur Delamare n'ait à permettre aucuns de la Religion prétendue réformée rentrer en cette dite ville, n'en nommer ( ?) ni faire prêches ni cènes aux faubourgs d'icelle ville, jusques à ce que, par ledit seigneur de Carrouges, lui ait été fait autrement entendre ...* (D1,B p. 32).

Le capitaine semble avoir exécuté mollement les ordres de M. de Carrouges, car ce dernier est obligé de lui rappeler ses instructions.

*Monsieur Delamare. J'ai reçu la lettre que m'avez écrite, dont pour réponse à icelle, je trouve bien étrange la façon dont me mandez aucuns être revenus au Pont-Audemer. Et n'est là cela suivi encore de la paix, d'autant qu'ils doivent poser les armes. Au reste, leurs reîtres ne sont hors de royaume ; dont, à cette occasion, et qu'ils n'ont encore rendu les places qu'ils tiennent, ne permettez, jusques à ce que je vous aie fait entendre qu'ils aient satisfait au contenu desdits articles, qu'ils rentrent dans le Pont-Audemer, ni même que aux faubourgs, ils fassent ce que me mandez qu'ils ont délibéré ...* (D1,B p. 32).

Malgré la paix signée, le capitaine de la ville craint des troubles à l'occasion de la fête de Pâques (fin avril 1568) et prend des mesures de précaution. Il renforce considérablement le guet et la garde aux portes de la ville, de jour comme de nuit.

*.... en cette fête de Pâques où lesdits de la Religion pourraient s'efforcer s'assembler aux faubourgs de cette dite ville ou faire quelques pareilles entreprises....* (D1,B p. 33)

Il ordonne à nouveau de désarmer les protestants.

*... et pour le regard de ceux de ladite Religion prétendue réformée, attendu qu'ils sont jà entrés en cette dite ville, qu'ils présenteront leurs armes entre les mains dudit sieur Delamare, capitaine, dedans demain ; et en refus ou délai de ce faire, videront de cette dite ville sans armes.* (D1,B p. 33).

<sup>21</sup> Dans le manuscrit D1,B, les non catholiques sont désignés par les locutions " les gens de la religion prétendue réformée", "les gens de la religion nouvelle" ou "les gens de la nouvelle religion". Les mots "protestants", "huguenots", "calvinistes" n'apparaissent jamais sous la plume des greffiers.

<sup>22</sup> Taneguy le Veneur, comte de Tillières et seigneur de Carrouges. Après le départ, en 1564, du duc de Bouillon, gouverneur de Normandie, qui était protestant, c'est M. de Carrouges, catholique, qui représente Charles IX comme "lieutenant général du roi en Normandie, gouverneur et bailli de Rouen". C'est à ce titre qu'il adresse quinze lettres au capitaine de la ville de Pont-Audemer.

Le 1<sup>er</sup> mai 1568, M. de Carrouges adresse au capitaine Delamare l'ordonnance de Charles IX sur la défense de la ville de Paris, avec ordre d'appliquer à Pont-Audemer l'ensemble des mesures indiquées. Il s'agit d'assurer la garde des portes pendant la nuit, de saisir les armes à feu des protestants qui rentrent en ville, de fouiller les étrangers, les chevaux et les charrettes de passage.

Le 23 août 1568, la fuite de Condé marque le début de la troisième guerre civile. La ville semble être restée calme.

Le 9 octobre 1568, le capitaine, qui craint des actions de la part des protestants, renforce la garde aux portes. Il fait par ailleurs un emprunt d'artillerie à la ville de Honfleur. D'après A. Catherine<sup>23</sup>, l'historien de Honfleur, *"il y avait alors entre ces deux villes une sorte de fraternité de secours depuis longtemps établie ; aussi cette demande fut-elle favorablement accueillie par notre municipalité"*.

Pendant l'année qui suit, les greffiers ne mentionnent ni problèmes entre les deux communautés, ni menaces extérieures.

Le 11 septembre 1569, le capitaine recommande aux catholiques d'inviter leurs voisins protestants à revenir en ville. Il s'engage à assurer la sécurité de leurs biens et de leurs personnes<sup>24</sup>. Le message est un peu confus.

*Du dimanche onzième jour de septembre mil V<sup>c</sup> LXIX...*

*Davantage, il a été chargé auxdits habitants, spécialement ceux qui ont voisins de la nouvelle opinion, qui sont allés demeurer à leurs villages, soit pour raison de la messe ou autrement, de les avertir de revenir et habiter en cette dicte ville et y apporter leurs meubles, pour l'assurance de leurs personnes, biens, et conservation d'icelle ville. (D1,B p. 168).*

Le 8 août 1570, la paix de Saint-Germain met fin à la troisième guerre civile.

De septembre 1569 jusqu'à mars 1572, les greffiers ne rapportent plus aucune affaire mettant en cause catholiques et protestants. Malheureusement, le manuscrit D1,B se termine quelques jours avant le drame de la Saint-Barthélemy. Aucun document n'indique comment Pont-Audemer a réagi aux événements dramatiques qui ont secoué

---

<sup>23</sup> A. Catherine, *Histoire de la ville et du canton de Honfleur*, Honfleur, Henri Lavaux frères, 1864.

<sup>24</sup> Le poids économique de la communauté protestante est probablement important, et les dirigeants catholiques de la ville semblent en être conscients.

Paris. On sait cependant que le nom du ministre de Pont-Audemer, Jacob Tardif, se retrouve sur la liste des réfugiés protestants à Londres <sup>25</sup>.

Ainsi, pendant les deuxième et troisième guerres civiles, la ville ne semble pas avoir connu d'incidents graves entre les deux communautés <sup>26</sup>. Elle n'a été ni assiégée, ni prise, malgré certaines menaces de la part des partis protestants. Quelques mesures, vraiment peu nombreuses, sont ordonnées à rencontre des "*gens de la Religion prétendue réformée*". Ce sont essentiellement des mesures d'ordre général qui s'appliquent à tout le royaume ; édictées par le roi, elles sont transmises par le bailli de Rouen ou M. de Carrouges au capitaine qui est chargé de les faire appliquer.

Pour terminer, nous signalons que, le 9 juin 1569, le greffier relate en détail la conversion d'un nommé Séjourné. Il s'est converti au catholicisme pour pouvoir assurer la charge de salpêtrier. Le vicaire de Montfort <sup>27</sup> certifie qu'il a bien administré à Séjourné et à sa femme le sacrement de pénitence et que les deux époux ont communié à Pâques.

*... ledit vicaire certifie avoir administré audit Séjourné et à sa femme, à Pâques dernier, en l'église de Montfort, les sacrements de pénitence et saint sacrement de l'autel, comme aux autres paroissiens catholiques d'icelle paroisse. Pour ladite requête, expédition d'icelle avec ladite attestation être vues et délibéré sur la requête qu'il entend faire pour être permis de user en cette dite ville de son état de salpêtrier et poudrier. Et pour ce faire, demeurer en icelle ville comme bon catholique et fidèle serviteur du roi ; néanmoins que, par ci devant, il ait été de la nouvelle Religion et que, pour cette cause, on eût voulu faire difficulté le recevoir. A laquelle religion, il a renoncé et renonce, protestant à l'assemblée de ne soi jamais y entremettre ... (D1,B p. 137).*

## **2 - Les lettres de Charles IX et de M. de Carrouges.**

Les greffiers transcrivent intégralement de nombreuses lettres. Nous donnons ci-après la liste des lettres de Charles IX et de M. de Carrouges en indiquant leur objet.

---

<sup>25</sup> Bulletin de la Société du Protestantisme français, 1853, p. 25. Cité par A. Canel, op. cit., tome 2, p. 125.

<sup>26</sup> La "sédition" des protestants locaux à l'occasion de Pâques 1568, redoutée par M. de Carrouges et le capitaine Delamare, n'a pas eu lieu. Elle n'est en tout cas pas signalée par les greffiers.

<sup>27</sup> Montfort-sur-Risle, canton de Pont-Audemer, arrondissement de Bernay. Ce village est situé à 12 km de Pont-Audemer, en amont de la Risle.

**Tableau - Les lettres de Charles IX figurant dans le manuscrit D1,B**

N°	Page	Date	Nature	Objet
1	34	1568, 3 avril	Ordonnance	Sur la défense de la ville de Paris
2	41	1568, 4 avril	L. missive au bailli	110 500 l. pour la solde
3	42	1568, 28 mars	L. commission au bailli	110 500 l. pour la solde. Etat des villes p. 45
4	56	1568, 30 juin	L. missive	Au capitaine Delamare
5	68	1568, 22 sept.	Lettre aux élus de Rouen	Arquebusiers de M. de Carrouges
6	87	1568, 13 sept.	L. de provision	Au capitaine Ercambourg-Tourville
7	159	1569, 16 juil.	L. de commission au bailli	Solde de 50 000 hommes
8	162	1569, 28 juil.	L. missive au bailli	Solde de 50 000 hommes. Etat des villes p. 162
9	188	1570, 6 mars	L. commission au bailli	Solde de 50 000 hommes. Etat des villes p. 190
10	226	1571, 5 mars	L. commission au bailli	Solde de 50 000 hommes. Etat des villes p. 230

Ce tableau appelle quelques commentaires. L'ordonnance du 3 avril 1568, relative à la défense de la ville de Paris, figure *in extenso* dans le manuscrit D1,B et M. de Carrouges demande au capitaine Delamare de la faire appliquer à Pont-Audemer.

Sept des dix lettres de Charles IX ont pour objet la levée de contributions sur les villes du bailliage. Elles sont toujours prolixes et vagues.

Il faut remarquer que le roi n'adresse plus de lettre close à Pont-Audemer : les bonnes relations qui existaient entre les précédents souverains et la ville semblent être terminées.

**Tableau - Les lettres de M. de Carrouges**

N°	Page	Date	Objet
1	6	1567, 8 octobre	Nomination du sieur Delamare, capitaine de la ville
2	11	1567, 25 octobre	Levée de 900 l. par mois pour la solde des soldats
3	12	1567, 20 octobre	Levée de 900 l. par mois pour la solde des soldats
4	16	1567, 20 octobre	Levée de 1000 l.
5	25	1567, 17 décembre	"Montre" des soldats
6	27	1568, 28 février	Réparations aux fortifications
7	28	1568, 28 février	Lettre sur les protestants à Pont-Audemer
8	30	1568, 30 mars	Répartition des dépenses de l'extraordinaire des guerres
9	32	1568, 13 avril	Lettre sur les protestants à Pont-Audemer
	34	1568, 3 avril	Ordonnance de Charles IX sur la défense de Paris
10	35	1568, 29 avril	Lettre accompagnant l'ordonnance de Charles IX
11	52	1568, 19 mai	Lettre au capitaine, sur la concorde et la garde de Pont-Audemer
12	57	1568, juin	Lettre au capitaine, sur la garde de Pont-Audemer
13	98	1568, 6 décembre	Lettre annonçant une lettre
14	98	1568, 6 décembre	Lettre annonçant une garnison
15	152	1569, 7 juillet	Fourniture de salpêtre
16	153	1569, 16 juillet	Fourniture de salpêtre (Seconde lettre)
17	206	1570, 13 nov.	Lettre ordonnant des feux de joie

Le nombre de lettres de la main de M. de Carrouges montre que Pont-Audemer est sous le contrôle vigilant du lieutenant général pour le roi. Le temps de la relative indépendance de Pont-Audemer est passé.

### 3 - Les demandes de contributions financières

Le tableau ci-dessous énumère les différentes contributions financières demandées à la ville année après année. Elles semblent particulièrement lourdes (3052 livres en 1568, plus de 1835 livres en 1569) si l'on prend en considération la situation dans laquelle se trouve Pont-Audemer. Ces contributions sont demandées à des habitants dont la ville a été assiégée, prise et longuement pillée en 1562 et qui peine à s'en remettre. Les habitants doivent par ailleurs subvenir à la solde et l'entretien des garnisons et aux réparations des fortifications (en théorie 600 livres par an). Enfin, les conséquences économiques et commerciales des guerres civiles se font sentir au plan local.

**Tableau – Les demandes financières à la ville**

Page	Date	Montant	Destination	Note
12	1567, 20 oct.	900 l.	Solde de 100 hommes de guerre	(1)
16	1567, 16 nov.	1000 l.	Solde de 50 hommes de guerre	(1)
37, 50, 53	1568, 3 mai	1500 l.	Solde d'hommes de guerre	(2)
61	1568, 8 sept.	1000 l.	Solde de 50 hommes de guerre	
68, 81	1568, 26 oct.	402 l.	Solde des arquebusiers de M. de Carrouges	(3)
96	1568, 7 déc.	150 l.	Solde du capitaine et de ses soldats	
101	1569, 13 mars	420 l.	Solde d'un homme par paroisse	
139	1569, 27 juin	145 l. 7 s. 8 d.	Solde des arquebusiers de M. de Carrouges	
158	1569, 1 <sup>er</sup> août	1125 l.	Solde de 50 000 hommes de pied	
177	1569, 27 nov.	145 l.	Solde des arquebusiers de M. de Carrouges	
188	1570, 16 avril	1125 l.	Solde de 50 000 hommes de pied	
221, 235	1571, 1 <sup>er</sup> avril	1000 l. par an	à payer pendant 3 ans	(4)

#### Notes

1 - Il s'agit probablement de la même demande. La liste des contributions pour l'année 1567 est incomplète, puisque le manuscrit commence le 10 octobre 1567.

2 - Pont-Audemer doit payer 1500 livres et Quillebeuf 750 livres. Le refus de Quillebeuf de payer sa contribution occasionnera un procès fleuve entre les deux villes.

3 - 402 livres pour trois mois de solde.

4 - Le manuscrit prend fin le 5 mai 1572. Nous ignorons si d'autres contributions ont été demandées à la ville.

A quatre reprises, Charles IX joint à ses lettres un "état" des villes imposées dans le bailliage de Rouen. Ces villes sont au nombre de cinq : Rouen, Louviers, Honfleur, Pont-Audemer et Pont-de-l'Arche. Le montant de leur imposition est très variable. La contribution de Rouen est toujours bien supérieure à celles des autres villes.

**Tableau - Montants des sommes demandées aux villes du bailliage**

	p. 45	p. 162	p. 190	p. 230 (1)
	1568, 28 mars	1569, 21 oct.	1570, 12 avril	1571, 1 <sup>er</sup> mai
Rouen	100 000	30 000	30 000	200 000
Louviers	4 500	2 250	2 250	6 000
Honfleur	3 000	1 500	1 500	4 000
Pont-Audemer	2 250	1 125	1 125	3 000
Pont de l'Arche	750	375	375	2 000
<b>Total</b>	110 500	non indiqué	non indiqué	non indiqué

(1) Les montants indiqués dans cette colonne sont les contributions demandées pour les trois années à venir. On constate que les contributions annuelles pour 1571, 1572 et 1573 ont pratiquement doublé par rapport à celles des années 1569 et 1570.

### Quelques points particuliers

A Pont-Audemer, les habitants sont convoqués aux assemblées et participent aux votes. Leur nombre varie suivant l'importance des affaires mises en délibération. Depuis quelques années, ils semblent se désintéresser des affaires de la ville. Par exemple, l'assemblée du 4 février 1569 doit être remise à cause du faible nombre de présents. Ce désintérêt perdure au point que, le 27 juin 1569, le conseil de ville décide que chacune des quatre paroisses de la ville devra envoyer à chaque assemblée *"dix à douze des plus notables bourgeois"*. Cette décision ne semble pas avoir été suivie d'effet.

Comme c'était déjà le cas sous le règne de Henri II, il y a parfois deux capitaines à Pont-Audemer. Par exemple, le 10 octobre 1567, M. de Carrouges nomme comme capitaine Robert Guenier<sup>28</sup>, sieur Delamare. Ce dernier est confirmé à cette charge par la lettre de Charles IX du 30 juin 1568. Mais la situation est ambiguë car il existe déjà un capitaine, Gérard Cocquemberge, sieur de Tourville. Il y a procès entre l'ancien capitaine et le nouveau<sup>29</sup>. Les habitants disent préférer M. Delamare à M. de Tourville. Pourtant, M. de Tourville est confirmé à cette charge et le conseil de ville désintéresse M. Delamare en lui octroyant une somme de 150 livres. A partir de novembre 1568, M. de Tourville exerce seul les fonctions de capitaine. Naturellement, en ces périodes troublées, le capitaine prend une importance considérable. Ses fonctions consistent à assurer la garde et le guet aux portes de la ville, à acheter des armes (par exemple, l'achat de 12 morions et 12 arquebuses, décidé le 5 juin 1569), à emprunter quelques

<sup>28</sup> Le capitaine Guenier, sieur Delamare, ne doit pas être confondu avec Jean Guennier, écuyer, qui exerce la juridiction du bailli de Rouen en la vicomté du Pont-Authou et du Pont-Audemer et qui préside de nombreuses assemblées.

<sup>29</sup> D1,B pp. 75 à 96.

pièces d'artillerie à Honfleur, et surtout à transmettre aux habitants les instructions du roi et de M. de Carrouges.

La ville a de grosses difficultés avec Pierre Cavelier, le receveur des deniers, qui refuse de présenter ses comptes, puis, après son décès, avec ses héritiers. Elle intente par ailleurs un procès à M. Thirel, le contrôleur des deniers, et va jusqu'à demander au roi la suppression de son office. Les relations entre la ville et le grenetier sont également tendues car ce dernier avance de mauvaises raisons pour ne pas payer à la ville les sommes provenant des ventes de sel.

La ville conduit d'autres procès. Le plus important est celui qu'elle intente à la ville de Quillebeuf, qui a refusé de participer à une contribution de 2250 livres en 1568 : ce procès fait l'objet de nombreuses délibérations et occupe un grand nombre de pages dans le registre D1,B.

Comme cela s'était déjà produit sous le règne de Henri II, une quinzaine d'habitants de Pont-Audemer renoncent aux privilèges de la ville et demandent à ne plus participer aux charges (les gardes aux portes, les cotisations diverses ...). Ils disent habiter désormais dans des paroisses voisines, où ils paient la taille. Ces renonciations confirment la détérioration de la situation financière de Pont-Audemer.

Enfin, il faut remarquer qu'aucun document des archives municipales de Pont-Audemer ne mentionne les événements qui agitent Paris, Rouen ou les autres petites villes voisines de Normandie : Caudebec, Brionne, Bernay, Evreux, Lisieux, Honfleur....

## Pont-Audemer de 1572 à 1589.

Les comptes rendus des délibérations du conseil de ville s'arrêtent le 9 mars 1572, quelques mois avant la Saint-Barthélemy. Les historiens ont établi que les massacres initiés cette nuit-là à Paris se sont reproduits, par une sorte de contagion, dans d'autres villes du royaume, en particulier à Rouen. Mais il semble que Pont-Audemer soit restée calme.

Pour cette période, les archives comprennent 33 actes royaux, 19 lettres ou mandements des représentants du roi, une vingtaine de comptes rendus isolés des assemblées du conseil de ville et quelques documents divers, qui livrent tous de nombreuses informations.

De 1575 à 1583, un long différend oppose Henri III à la Chambre des comptes et la Cour des aides de Paris. Le roi a accordé, par lettre patente du 9 juillet 1575, une remise de 600 livres aux habitants de Pont-Audemer, mais les chambres font des difficultés pour entériner cette décision. Elles demandent à plusieurs reprises à la ville de prouver les dommages et les destructions subies lors des précédents troubles.

L'arrêt de la Chambre des comptes du 10 septembre 1576, dans son exposé, évoque les souffrances subies par les habitants ....

*.... leurs grandes pauvretés [des habitants] qu'ils auraient eues et souffertes en ladite ville pendant les premier, second et dernier troubles, et même au sac, pillage et saccagement d'icelle qui fut en l'année mil cinq cens soixante deux, et depuis ledit temps jusques à présent, ils y auraient toujours tenu garnison pour la garde et conservation d'icelle, qu'ils auraient toujours nourris, entretenus et payés de gages et soldes ; et outre, payé chacun an de grandes sommes au Roi pour ses urgents affaires ....*

(A1-139)

Une autre lettre patente du roi, du 17 septembre 1576, signale les destructions et les dommages survenus au cours des années passées.

*.... ils (les habitants) n'ont pu fournir ladite somme [600 livres à consacrer chaque année aux fortifications] pour la pauvreté et nécessité des habitants de ladite ville et faubourgs, la plupart desquels ont été brûlés, et ladite ville pillée et saccagée aux guerres passées ; ayant supporté grandes et inestimables pertes aux premiers, seconds et derniers troubles, et n'ayant pour cela délaissé nous fournir grandes sommes de deniers pour nos urgents affaires... ("Inventaire ...", tome 3, p. 114 )*

A partir du 1<sup>er</sup> février 1577, le lieutenant du bailli de Rouen reçoit pendant une semaine les dépositions de quatorze témoins âgés de 50 à 100 ans qui confirment les faits allégués. (A1-144). Finalement, en 1585, la Cour des comptes de Normandie entérinera les lettres patentes du roi, non sans imposer à la ville quelques mesures vexatoires.

Parmi les actes royaux, figurent plusieurs lettres de provision qui créent de nouveaux offices, tels que "garde et visiteur des bouchers", "garde et revisiteur (sic) du métier de cordonnier et corroyeur", "maître priseur vendeur de biens meubles", "procureur de juridictions locales".

\*

\*       \*

De 1572 à 1589, la ville est fidèle au roi. Pont-Audemer traverse successivement les quatrième, cinquième, sixième et septième guerres civiles qui agitent le royaume et la Normandie. Charles IX meurt le 30 mai 1574 et Henri III lui succède. Comme ses prédécesseurs, il renouvelle les privilèges de la ville et exige le versement de subsides. Pont-Audemer reçoit de temps à autre une garnison, en 1576 par exemple. La ville est à plusieurs reprises "menacée" par des bandes armées. En 1587 et 1588, M. de Carrouges lui adresse plusieurs lettres pour l'avertir de ces menaces et lui demander de renforcer la garde. Pourtant, aucun événement grave ne se produit pendant cette période. En revanche, de 1589 à 1596, l'histoire de Pont-Audemer va prendre un cours beaucoup plus dramatique.

## Pont-Audemer de 1589 à 1596

### La Ligue. Rappel historique

La Ligue s'est originellement formée en Picardie, en 1576. Son but avoué est la défense de la foi catholique. Elle ne tarde pas à s'étendre dans tout le royaume. Mais son premier chef, Henri de Guise, envisage aussi de détrôner Henri III. La Ligue devient toute puissante après la journée des Barricades à Paris, le 12 mai 1588. L'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, son frère, à Blois, le 23 décembre 1588, provoque un soulèvement général. Les ligueurs combattent pour l'accession au trône du cardinal Charles de Bourbon, "Charles X". Après l'assassinat de Henri III, le 1er août 1589, d'autres villes se rallient à la Ligue, avec un second objectif, la résistance contre Henri de Navarre, protestant, devenu roi de France. Le duc de Mayenne, chef de la Ligue, organise la lutte contre lui. Après la mort de Charles de Bourbon, le 9 mai 1590, Henri IV établit peu à peu sa légitimité : il remporte de nombreux succès militaires, il abjure le 25 juillet 1593 et enfin il est sacré à Chartres le 27 février 1594. Dès lors, les villes ligueuses se rallient à Henri IV les unes après les autres. L'histoire de la Ligue en Normandie a été écrite par Robert d'Estaintot en 1862 <sup>30</sup>.

Pendant les troubles de la Ligue, Pont-Audemer va connaître une histoire mouvementée et troublée. *"Toutes les années depuis 1589, jusqu'à 1593 furent marquées par des ravages et des pillages continuels"*, indique une note manuscrite rédigée par le marquis de Belloy (A1-2). Nous allons détailler ces événements année après année.

### 1589

Au début de l'année 1589, la ville de Pont-Audemer est fidèle au roi.

15 janvier. - M. de Carrouges recommande de *"faire bonne garde nuit et jour..."*

5 février. - Journée des Barricades à Rouen. Rouen passe au pouvoir de la Ligue.

12 février. - Une semaine après cet événement majeur, M. de Carrouges <sup>31</sup> adresse une autre lettre à la ville. Il n'y fait aucune allusion à la Ligue qui dirige désormais Rouen et il avertit Pont-Audemer que le danger vient des "huguenots".

---

<sup>30</sup> Robert d'Estaintot, *La Ligue en Normandie*. 1588-1594, Paris, Auguste Aubry, 1862.

<sup>31</sup> M. de Carrouges est encore lieutenant général pour le roi. Après la journée des Barricades à Rouen, il tentera de conserver sa charge de lieutenant général, mais il devra démissionner. Des chefs ligueurs lui succéderont : le duc d'Aumale, puis le duc de la Mailleraye, puis Jean de Saulx-Tavannes, puis le duc de Villars-Brancas.

*Messieurs. Ayant été averti qu'il y a quelques huguenots en ce pays de bas qui retiennent des hommes, je vous ai bien voulu écrire cette lettre pour vous prier de prendre bien garde en votre ville qu'ils n'y fassent aucune surprise. De quoi m'assurant me garder à votre grâce, je ne ferai plus longue lettre, sinon me recommander de bien fort bon cœur à vos bonnes grâces, suppliant le Créateur vous donner, Messieurs, en bonne santé, bien heureuse et longue vie. A Rouen ce XII<sup>e</sup> jour de février 1589. Votre bien affectionné et parfait serviteur Carouges. (A1-187)*

Or les documents nous apprennent que les menaces qui pesaient sur la ville ne venaient pas des huguenots, mais des ligueurs. De fait, Pont-Audemer passe au pouvoir de la Ligue le 23 février 1589, soit quinze jours après la journée des Barricades à Rouen. Les détails de ce basculement méritent d'être précisés. Le 22 février, M. de Moy de Pierrecourt, commandant des troupes de la Ligue, écrit au conseil de ville pour demander le passage pour lui et ses troupes (A1-189). Le conseil de ville décide d'abord de refuser puis, le lendemain, sur l'avis du lieutenant général du bailliage, il lui accorde l'entrée dans la ville.

L1 <sup>32</sup> 23 février. - Pont-Audemer devient une ville "**ligueuse**".

Le conseil de ville décide d'envoyer deux députés présenter leurs excuses à M. de Moy de Pierrecourt.

6 mai. - Au cours de l'assemblée du conseil de ville, M. de Bigars, qui a été nommé gouverneur de Pont-Audemer pour la Ligue, présente un poignard avec lequel un jeune homme a tenté de le frapper et demande qu'on lui fasse justice.

Au cours de la même assemblée, est présentée une lettre du duc de Mayenne qui invite les habitants à prononcer un serment d'allégeance à la Ligue.

*Mis en délibération la lettre missive de monseigneur le duc de Mayenne, dont lecture a été faite en l'assemblée présidée par le sieur de Bigars, où étaient le vicomte, l'avocat et le procureur du Roi, le contrôleur de la ville, Michel Le Cheval, curé de Saint-Ouen, le grenetier (tous ligueurs) <sup>33</sup>. Tous les présents ont obéi et accordé vivre et mourir en la Religion catholique, apostolique et romaine et s'unir avec les Princes et villes catholiques, suivant le contenu en ladite lettre... ( "Inventaire ...", tome 2, p. 17).*

7 mai. - M. de Bigars édicte une ordonnance interdisant aux habitants de quitter la ville, sous peine d'être déclarés déserteurs.

*Le sieur de Bigars, gouverneur du Pont-Audemer, par l'avis de Messieurs du conseil et échevins de ladite ville, fait défenses aux bourgeois, manants et habitants, de quelque qualité et condition qu'ils soient, tant hommes que femmes, de sortir ni désemparer de ladite ville, sinon qu'ils aient demandé congé et fait déclaration de leur volonté dans trois jours, sur peine de prison et d'être déclarés déserteurs de ladite ville. Fait le septième jour de mai mil V<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> neuf. Bigars. (A1-192)*

10 mai. - Pont-Audemer reçoit une garnison de deux compagnies de soldats de la Ligue. Chaque bourgeois doit loger un soldat.

R1 Juin. - M. de Silly de Bacqueville, qui était précédemment gouverneur de Pont-Audemer pour le roi et avait été dépossédé de ses prérogatives par M. de Bigars, assiège la ville, la reprend et "**la remet en l'obéissance du roi**". ( "Inventaire ...", tome 2, p. 18)

23 juin. - François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Normandie, adresse un mandement au bailli de Rouen, lui ordonnant de faire prononcer aux habitants de Pont-Audemer un serment de fidélité au roi.

<sup>32</sup> Nous désignons les sièges et les prises successives de la ville par **la Ligue** par les sigles L1, L2, L3 et L4 et les sièges et reprises de la ville par **l'armée royale** par les sigles RI, R2, R3 et R4.

<sup>33</sup> Cette parenthèse est une note du marquis de Belloy.

*Nous, soussignés, jurons et promettons à Dieu notre créateur, la benoîte et glorieuse Vierge Marie et à tous les anges, saints et saintes de paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; et pour la confirmation et accroissement d'icelle employer, sous l'autorité et obéissance des commandements de notre roi très chrétien, légitime et naturel Henri, troisième de ce nom, tous nos moyens et notre propre vie, jusqu'à la dernière heure qu'il plaira à Dieu la nous confier et garder.*

*Nous jurons aussi d'assister et servir notre dit Roi très chrétien envers tous et contre tous, sans nul excepter, pour la conservation de sa personne et autorité qui lui est justement due et qu'il a plu à Dieu lui donner en ce royaume que, pour la punition et châtement des séditieux et rebelles qui se sont élevés et ont injustement pris les armes contre sa Majesté, par leur félonie et grande déloyauté ; et n'épargner, pour ce faire, aucuns de nos moyens et notre propre vie, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.*

Les mêmes personnes qui avaient juré leur allégeance à la Ligue en mai 1589, jurent en juin leur fidélité au roi. Ils promettent même d'utiliser la délation ...

*et ont promis et protesté lesdits habitants que, s'ils ont connaissance que aucuns d'iceux ayant intelligence et menées avec l'ennemi, d'en avertir ledit sieur capitaine pour y donner tel ordre qu'il sera requis.* (A1-195)

Comme l'avait fait M. de Bigars quand il commandait à Pont-Audemer pour la Ligue, le nouveau capitaine édicte divers mandements pour assurer "*la conservation de la ville contre les ennemis de Sa Majesté*". ( "Inventaire ...", tome 2, p. 20)

1<sup>er</sup> août. - Henri III est assassiné par le moine Jacques Clément. Henri IV, roi de Navarre, lui succède.

L2 Novembre. - Pont-Audemer est assiégée par le duc d'Aumale<sup>34</sup>, **qui la reprend pour le compte de la Ligue**. Comme en 1562, la ville est pillée par les soldats vainqueurs. Elle est lourdement taxée : le duc d'Aumale fait emprisonner les principaux officiers et bourgeois jusqu'à ce qu'ils aient payé la somme de 4159 écus. Mais la victoire des ligueurs ne dure pas.

R2 Décembre. - La ville est assiégée puis **reprise pour le roi** par une armée commandée par M. de Silly de Bacqueville. Elle subit un nouveau pillage et est à nouveau taxée. Les deniers qui étaient en train d'être collectés pour le duc d'Aumale, ligueur, changent de bénéficiaire. Le nouveau gouverneur de la ville, M. de Boisdavy, fait du zèle, édicte de nouveaux règlements et impose une garnison à la ville, dont les habitants, accablés, doivent supporter la charge.

## 1590

Avril - Les partisans de la Ligue battent toujours la campagne et menacent constamment Pont-Audemer. François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur et lieutenant pour le roi à Rouen, écrit plusieurs lettres (18, 20 et 21 avril 1590) au sieur de Boisdavy, pour l'avertir de menaces et lui promettre assistance au cas où les ennemis (la Ligue) viendraient l'assiéger.

L3 Entre avril et octobre 1590, Pont-Audemer pourrait avoir subi un siège et être passée à nouveau au **pouvoir de la Ligue**.

R3 Peu après, la ville aurait à nouveau été reprise par **l'armée royale**.

En effet, une lettre patente de Henri IV du 14 octobre 1590 indique que la ville de Pont-Audemer a subi "*de soudaines mutations advenues en six sièges depuis février 1589*".

<sup>34</sup> Celui-là même qui, en juillet 1562, avait repris pour le roi Pont-Audemer, alors aux mains des protestants.

*Nos bien aimés les bourgeois, manants et habitants de notre ville de Pont-Audemer nous ont fait remontrer que depuis le commencement de ces présents troubles qui fut au mois de février mil V<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> neuf, les exposants ont souffert, enduré infinies ruines et pertes, au moyen des soudaines mutations advenues en **six sièges** qui ont été mis devant ladite ville, tant pour la réduction d'icelle en notre obéissance que de la part des rebelles nos ennemis et spécialement lors qu'elle fut battue et prise par le duc d'Aumale [L2] au mois de novembre dernier .... (D1,C p. 61 ).*

### **18 octobre. - Début du registre des délibérations du conseil de ville D1,C<sup>35</sup>**

Ce registre, qui se termine le 29 avril 1592, permet de suivre la vie de la ville pendant une courte période d'un an et demi. Par exemple, lors de la première assemblée, le conseil de ville délibère des affaires suivantes :

- Le conseil décide d'un nouveau règlement pour les assemblées à venir. Outre les officiers du roi, les quatre conseillers échevins et les officiers de la ville, elles comprendront 24 notables élus dans les quatre quartiers de la ville. Les bourgeois défaillants devront payer 10 sols d'amende.
- Curage des fossés "*à raison que l'hiver est proche et que l'ennemi menace de jour en jour....*"
- Réparations des tours, qui "*sont découvertes et en décadence...*"
- Reconduction des quatre échevins dans leur charge pour un an.
- Livraison de 200 livres de poudre au capitaine.
- L'assemblée décide d'adresser au gouverneur de la ville une liste des "*gentilshommes et réfugiés dans la ville qui ne font aucune charge, ni ronde...*"
- Amende de 20 sols aux bourgeois désignés pour faire la garde, qui se montreront négligents.
- Election d'un "*sergent des bourgeois*". (D1,C pp. 1 à 7)

Ainsi, au fil des assemblées, les greffiers vont égrener les nombreuses mesures décidées par le conseil de ville.

## 1591

9 février. - La ville est menacée par le vicomte Jean de Saulx-Tavannes, ligueur.

Avril. - Pont-Audemer est à nouveau menacée par Villars-Brancas, ligueur. François de Montmorency-Hallot, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Normandie, adresse à la ville plusieurs ordonnances et mandements.

27 juillet. - Lors de l'assemblée de ce jour, le conseil mentionne brièvement le siège de Honfleur. L'évocation par les greffiers d'un événement survenu ailleurs qu'à Pont-Audemer est exceptionnel.

*Ledit, syndic a dit que ledit procureur du Roy avait, lorsque le siège fut mis devant la ville de Honfleur, obtenu.... (D1,C p. 123)<sup>36</sup>*

11 novembre. - Début du siège de Rouen, ville ligueuse, par le maréchal de Biron.

18 novembre. - Le maréchal de Biron demande à la ville de Pont-Audemer des "linceuls" (draps) et des paillasses pour les soldats du roi blessés pendant le siège de Rouen.

25 novembre. - Une lettre close de Henri IV aux habitants confirme cette demande.

<sup>35</sup> Ce manuscrit a été transcrit par nos soins. Nous en avons dressé la table des matières, le lexique détaillé des mots-clés et le fichier "Excel" qui permet l'étude statistique.

<sup>36</sup> Lors de l'assemblée du 31 août 1591, un paroissien de Toutainville, blessé d'un coup d'arquebuse à Honfleur, où il s'était réfugié, demande au conseil de ville d'être dispensé de contribution (D1,C p. 131).

*Chers et bien aimés, Nous avons entendu à notre arrivée en cette armée l'ordre qui a été proposé pour faire nourrir et médicamenter ceux qui seront blessés durant ce siège, que nous avons trouvé fort bon et nécessaire. Mais parce qu'il doit commencer par la fourniture des meubles et ustensiles pour garnir le lieu où doivent être retirés lesdits blessés, pour laquelle vous avez vu, par la dépêche que vous en a faite notre cousin le maréchal de Biron, que vous avez été taxés à la quantité de cinquante paires de linceuls et trente paillasses, nous voulons et vous mandons que, s'il n'y a par vous été encore satisfait, vous ayez à y promptement satisfaire, afin que, faute de cela, cette bonne proposition ne se puisse effectuer. Partant, n'y faites faute. Donné au camp de Darnetal devant Rouen ce XXV<sup>e</sup> jour de novembre 1591.*

[Signé :] HENRY [et plus bas :] FORGET<sup>37</sup>. (A2-6)

## 1592

1<sup>er</sup> février. - Pont-Audemer est à nouveau menacée par la Ligue.

8 février. - Henri IV et le maréchal de Biron assiègent Rouen, qui est ligueuse. Pour nourrir les soldats, les villes voisines sont sommées de livrer des vivres. C'est ainsi que la ville de Pont-Audemer reçoit trois lettres closes de Henri IV qui demande la livraison de six muids<sup>38</sup> de blé. Voici ces trois lettres.

*De par le Roy.*

*Chers et bien aimés, Nous avons entendu par les commissaires généraux des vivres de notre armée que, prévoyant la longueur du siège de Rouen, et pour satisfaire à notre volonté en autres occasions, ils avaient envoyé une commission pour prendre, par emprunt en votre ville, la quantité de six muids blé, à la charge de les rendre et remplacer de la levée qui se fait à Chartres (?)<sup>39</sup> et autres lieux. Et par ce que est chose que désirons être exécutée, nous vous prions au besoin ne manquer en chose qui nous est de telle importance que la présente. A quoi nous assurant, nous prions notre Seigneur qu'il vous maintienne en sa garde. Au camp de Neufchâtel<sup>40</sup>, le VIII<sup>e</sup> jour de février mil V<sup>C</sup> IIII<sup>XX</sup> XII.*

[Signé :] HENRY [et plus bas :] RUZE<sup>41</sup>.

(D1,C pp. 174 et 175).

23 mars. - Henri IV renouvelle sa demande, avec une menace voilée.

*De par le Roy.*

*Chers et bien aimés, Nos affaires requièrent que soyons secourus de vivres pour la fourniture de ce siège. Vous ne fauldrez (faillirez), incontinent la présente reçue, satisfaire et délivrer aux commissaires généraux des vivres ce qui a été ci devant imposé sur vous, à prendre par emprunt, si fait ne l'avez. Sinon, quatre des principaux de vous nous viendront trouver, avec ce porteur que avons dépêché exprès. Si n'y faites faute. Donné au camp devant Rouen le XXIII<sup>e</sup> mars mil V<sup>C</sup> IIII<sup>XX</sup> douze.*

[Signé :] HENRY [et plus bas :] RUZE.

(D1,C pp. 178 et 179).

17 avril. - Troisième lettre de Henri IV. Pont-Audemer n'a pas encore satisfait la requête du roi. Henri IV ordonne à la ville de livrer les vivres déjà réclamés, et d'y ajouter 1200 boisseaux d'avoine<sup>42</sup>.

*De par le Roy.*

*Chers et bien aimés, D'autant que nous sommes avertis que l'armée de nos ennemis se prépare de retourner vers nous pour empêcher la résolution que nous avons prise pour ce siège, et que par ce moyen il nous faut tenir près de nous le plus grand nombre des gens de guerre qu'il nous sera possible, ce qui ne se peut sans leur fournir de vivres ; à cette cause, nous vous mandons et enjoignons que, en la plus grande diligence que faire se pourra, vous ayez à envoyer à l'armée la quantité de blé et cidre que vous avons ordonnée par nos dernières lettres, et outre, douze cent boisseaux d'avoine. A cette fin, vous prendrez des blés, cidres et avoine ès maisons où il s'en trouvera, sans aucune acception (sic), à la charge toutefois de le payer, comme promettons le faire payer à prix raisonnable ou le faire remplacer en*

<sup>37</sup> Pierre Forget, sieur de Fresnes, secrétaire d'Etat.

<sup>38</sup> Muid : ancienne mesure de capacité, valant 17 hl. à Paris.

<sup>39</sup> Lecture incertaine. Le manuscrit porte "chres" en abrégé.

<sup>40</sup> Neufchâtel, aujourd'hui Neufchâtel-en-Bray (Seine-Maritime, ch.-l. d'arr.), à 50 km au nord-est de Rouen.

<sup>41</sup> Martin Ruzé, sieur de Beaulieu et de Chilly, secrétaire d'Etat.

<sup>42</sup> Boisseau : ancienne mesure pour les grains, le sel, valant 13,1 litres à Paris.

*espèce ou valeur, selon que aviserez avec les commissaires généraux desdits vivres. Si n'y faites faute, attendu la nécessité et importance du fait. Donné au camp devant Rouen le XVI<sup>e</sup> jour d'avril 1592.*

*[Signé :] HENRY [et plus bas] FORGET.*

(A2-9)

## 29 avril. - Fin du registre des délibérations D1,C

Juillet. - Le maréchal de Biron et Henri IV lèvent le siège de Rouen, à cause de l'arrivée de secours espagnols.

L4 Juillet. - Pont-Audemer est **livrée à la Ligue** par la trahison du gouverneur de la ville, M. de Hacqueville.

## 1593

8 mai. - M. de Hacqueville ordonne d'incendier et détruire le couvent des Carmes. Ce couvent, situé sur une hauteur au nord de la ville, était systématiquement utilisé par les assiégeants pour y installer leurs canons.

25 juillet. - Henri IV abjure la religion protestante.

Juillet. - Henri IV signe une "suspension d'armes" avec la Ligue et accorde l'amnistie à ceux qui quittent le parti des ligueurs.

## 1594

Au début de l'année 1594, Pont-Audemer est toujours dirigée par un conseil de ville favorable à la Ligue.

27 février. - Henri IV est sacré à Chartres.

22 mars. - Paris se rallie à Henri IV qui y fait son entrée.

30 mars. - Villars-Branças, qui vient de se rallier à Henri IV et de lui remettre la ville de Rouen, adresse une lettre à la ville de Pont-Audemer pour l'engager à se soumettre.

R4 19 avril. - Pont-Audemer **se soumet à son tour au roi Henri IV**. En contre partie de sa soumission, la ville obtient un certain nombre de garanties.

2 juillet. - M. de Hacqueville, qui s'est rallié au roi, conserve sa charge de gouverneur de Pont-Audemer.

## 1595

3 août. - Le sieur de Neufbourg remplace M. de Hacqueville, son frère, qui est décédé.

## 1596

28 février. - Lettre missive de Henri IV à M. de Bellegarde. Il lui demande de remplacer le sieur de Neufbourg comme gouverneur de Pont-Audemer.

15 septembre. - Entrée de Henri IV à Rouen.

\*

\* \*

Cette présentation chronologique, considérablement simplifiée, montre combien l'histoire de Pont-Audemer a été mouvementée pendant cette période. En quelques années, la ville change sept fois de main. Six de ces changements s'opèrent après des sièges, suivis de prises et de pillages par les bandes armées de la Ligue ou par les soldats du roi. Un des changements se produit à la faveur d'une trahison. Enfin, Pont-Audemer se rallie à Henri IV trois semaines après Rouen.

Malgré une abondante documentation, l'histoire de Pont-Audemer pendant les guerres de Religion souffre de certaines zones d'ombres. Par exemple, on connaît les dates du passage de la ville au pouvoir de la Ligue, ainsi que les dates du "*retour en l'obéissance du roi*", mais on sait peu de choses des conditions dans lesquelles ces événements surviennent.

Il serait intéressant d'étendre les recherches sur la Ligue aux villes voisines, Honfleur, Quillebeuf, Caudebec, Le Havre, et à l'ensemble de la Normandie, de façon à pouvoir suivre les déplacements du roi, des armées royales et des bandes ligueuses au rythme des batailles, des sièges, des prises de villes, et de replacer ces événements dans le contexte général.

## Conclusion

Nous avons retracé l'histoire de Pont-Audemer pendant les guerres de Religion et tenté de comprendre comment cette petite ville normande avait vécu ces tragiques événements. Dans les archives municipales, nous avons exploité divers documents isolés et deux registres de délibération du conseil de ville. Les uns livrent des informations factuelles, les autres se présentent comme une chronique de la cité, malheureusement trop courte puisque seuls deux registres ont été conservés pour toute cette période.

En mai 1562, peu après le début des guerres de Religion, Pont-Audemer passe aux mains des protestants. En juillet, la ville est reprise par le duc d'Aumale à la tête d'une armée catholique. Elle reste fidèle au roi pendant plusieurs années puis elle connaît à nouveau une période extrêmement troublée lors des guerres de la Ligue, de 1589 à 1596 : Pont-Audemer subit sept sièges et change donc six fois de mains avant de se rallier définitivement au roi. *"Il est peu de villes qui aient été aussi souvent prises, saccagées et brûlées"*<sup>43</sup>.

Au détour des documents, nous avons rencontré Charles IX, Henri III et Henri IV, et parmi d'autres, François et Henri de Bourbon, ducs de Montpensier, le maréchal de Biron, le duc de Montmorency-Hallot, Carrouges, Villars-Brancas, ainsi que quelques notables de la région.

Les archives municipales de Pont-Audemer donnent peu de détails sur les violences de l'année 1562, mais elles évoquent une ville brisée par le pillage, les luttes entre protestants et catholiques, la fuite des protestants les plus riches, les lourdes contributions financières qui lui sont imposées, les garnisons qui sont à sa charge, le ralentissement du commerce local, et enfin les conflits entre ligueurs et partisans du roi. La situation désastreuse des habitants, causée par les drames de 1562 et aggravée par le marasme économique que connaît la Normandie, ne fait que se dégrader. Par ailleurs, Pont-Audemer perd la relative indépendance dont elle jouissait et vit désormais dans l'orbite de Rouen.

---

<sup>43</sup> Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France*, Furne et Cie, 1848.

L'histoire de Pont-Audemer suit un cours parallèle à celle de Rouen. En 1562, Pont-Audemer passe aux mains des protestants en même temps que Rouen, puis les deux villes sont reconquises à quelques jours d'intervalle. De même, en 1589, Pont-Audemer devient ligueuse quand Rouen le devient. Cependant Pont-Audemer change ensuite de mains beaucoup plus souvent que ne le fait Rouen. Il est vrai qu'une petite ville de 3.000 habitants est relativement plus facile à prendre qu'une grande ville de 60.000 habitants.

## Annexes

- 1 - Tableau de concomitance.
- 2 - Le registre D1,B. La première page et sa transcription.
- 3 - Les registres D1,B et D1,C. Informations statistiques.
- 4 - Le tableau de l'ancien temple de Pont-Audemer. "*Les dix commandemens de la Loy de Dieu. Exode XX*".
- 5 - Liste des 19 villes de Normandie imposées par Charles IX en 1562.

## Annexe n° 1

## Tableau de concomitance

Ce tableau présente le nombre de pièces des registres A1 et A2, année par année, de 1552 à 1598 (courbe en continu). Le nombre des documents pour l'année 1563 est particulièrement important à cause de l'entrée de Charles IX à Pont-Audemer.

Sur cette même feuille, nous avons indiqué la durée relative des registres D1,A, D1,B et D1,C, et celle des huit guerres de Religion.

## Annexe n° 2

## Le registre D1,B. La première page et sa transcription

Du vendredi dix<sup>e</sup> jour d'octobre M V<sup>C</sup> LXVII,  
 au Pontaudemer, en l'hostel commun de lad. ville,  
 devant Anthoyne Restault, escuier, licencié ès droictz,  
 lieutenant en la viconté du Pontautou et dud. Pontaudemer de monseigneur le bailly  
 de Rouen.

Se sont comparus et presentez nobles hommes maistre  
 Richard Thirel, licencié ès droictz, et Anthoine Lefort,  
 advocat et procureur du roy nostre sire en ceste  
 ville et viconté, M<sup>e</sup> Jehan Dubosc et Nicolas  
 Fortin, escuiers, Jehan Mistel, eschevins et  
 conseillers de lad. ville, noble homme Robert  
 Guenyer, sieur Delamare, garde et capitaine  
 de lad. ville, M<sup>e</sup> Nicolas Legras, procureur general  
 des habitans de lad. ville et faulxbourgs,  
 Pierre Cavelier, recepveur des deniers communs,  
 dons et octroys de lad. ville et faulxbourgs,  
 M<sup>e</sup> Richard Thichard, lieutenant general de monseigneur  
 le viconte de cette viconté, M<sup>e</sup> Richard  
 Thirel l'aisné, advocat en cour laye, M<sup>e</sup>  
 Mathurin Le Heriché, enquesteur pour le roy  
 nostre sire en cested. viconté, François Fortin, escuier,  
 M<sup>e</sup> Pierre Durant, M<sup>e</sup> Jehan Thirel, M<sup>e</sup>  
 Richard Hermier, advocatz, Guillaume Piedelievre,  
 Jacques Piedelievre, Jehan Tuffey, Jehan  
 Delespine, Nicolas Demie, Jehan Febvre,  
 François Roussel, Jehan Lecerf l'aisné,  
 Jehan Thierry, Jehan Vatecar, Nicolas  
 Houzey, sergent, Estienne Bauldry et Nicolas  
 Robert, tous bourgeois, manans et habitans  
 de lad. ville, assemblez en estat de commun  
 par nostre ordonnance et commandement par la  
 semonce de Jehan le Defflubey, sergent, present  
 qui l'a ainsy recordé, mesmes avoir adjourné  
 les autres bourgeois, manans et habitans de lad.  
 ville et faulxbourgs à comparoir huy en  
 ce lieu pour traicter et deliberer des urgents  
 affaires publicques et communs de cested. ville ;  
 et signantement de la garde et deffense d'icelle .....

## Annexe n° 3

## Les registres D1,B et D1,C. Informations statistiques

**La méthode d'étude des registres**

La critique historique et documentaire des manuscrits D1,A, D1,B et D1,C, ainsi que la méthode mise en œuvre pour les exploiter ont été exposées dans la revue "Histoire et Archives" <sup>44</sup>. Pour ce travail, nous avons utilisé les "documents de travail" <sup>45</sup> et les fichiers "table des matières", "mots-clés" et "Excel".

La mise en page des manuscrits est claire, car les greffiers consacrent un paragraphe bien identifié à chaque assemblée, mais aussi à chacune des affaires mises en délibération. Cette disposition facilite beaucoup la lecture du manuscrit.

Les registres D1,A, D1,B et D1,C sont assez représentatifs des documents produits par les greffiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Les manuscrits, d'une lecture moyennement difficile, se caractérisent par l'absence de tout signe de ponctuation, l'utilisation systématique de toutes les abréviations couramment mises en œuvre à l'époque et la construction compliquée des phrases, continuellement coupées d'incidentes ou de redites lassantes. Mais il faut passer par ces difficultés pour découvrir la richesse et l'intérêt de ces documents.

**D1,B et D1,C - La fréquence des assemblées**

Le tableau ci-dessous montre le nombre de réunions tenues par le conseil de ville, par année et par mois.

Tableau - Fréquence des assemblées

	D1,B 1567	D1,B 1568	D1,B 1569	D1,B 1570	D1,B 1571	D1,B 1572	D1,C 1590	D1,C 1591	D1,C 1592
Janvier		0	0	0	1	2		3	6
Février		0	1	0	1	0		3	2
Mars		1	2	0	0	1		5	1
Avril		2	1	2	2			5	2
Mai		5	3	1	0			4	
Juin		1	3	0	0			2	
Juillet		3	4	1	2			3	
Août		1	1	0	0			2	
Septembre		2	2	0	1			3	
Octobre	5	6	3	0	2		3	2	
Novembre	6	6	1	3	0		4	5	
Décembre	3	2	0	0	0		8	2	
Total	14	29	21	7	9	3	16	20	11

<sup>44</sup> Bernard Michelin, «L'exploitation de deux registres de délibérations du corps de ville de Pont-Audemer pendant les guerres de Religion. 1567-1572, 1592-1593 ». *Histoire et Archives*, N° 20, Juil.-déc. 2006, pp. 135-143.

<sup>45</sup> Les "documents de travail" comportent la photocopie de toutes les pages des manuscrits D1,B et D1,C, avec, en regard de chaque page, la transcription du texte. Un titre définit chacune des affaires mises en délibération. La réunion des titres, page par page, constitue la "Table des matières".

**Tableau - Comparaison entre D1,B et D1,C**

	<b>D1,B</b>	<b>D1,C</b>
Nombre de pages	255	182
Nombre d'assemblées	83	66
Nombre de mois	54	19
Moyenne assemblées/mois	1,5	3,5
Nombre d'affaires mises en délibération (AMD)	275	263
Moyenne AMD/assemblée	3,3	3,9

Il est possible d'expliquer la différence entre les moyennes. Le registre D1,B couvre les deuxième et troisième guerres civiles, qui ont peu affecté Pont-Audemer. En revanche, le registre D1,C couvre une partie de la huitième guerre civile, qui a été dramatique pour la ville : la survenue d'événements graves (sièges, "changements de mains", demandes financières plus nombreuses, etc.) impose des assemblées plus fréquentes.

**Tableau - Répartition des assemblées suivant les jours de la semaine**

	<b>D1,B</b>	<b>D1,B</b>		<b>D1,C</b>	<b>D1,C</b>
	<b>Nombre</b>	<b>%</b>		<b>Nombre</b>	<b>%</b>
Lundi	9	11		2	3
Mardi	9	11		3	5
Mercredi	8	10		3	5
Jeudi	5	6		4	6
Vendredi	16	20		2	3
Samedi	6	8		42	64
Dimanche	28	25		10	16
Non précisé	2	3			
Total	83	100		66	100

Le tableau montre une différence nette entre D1,B et D1,C. En 1567-1572, les assemblées se tiennent surtout le vendredi et le dimanche. En 1589-1591, les deux tiers des assemblées se tiennent le samedi.

## Annexe n° 4

### Le tableau de l'ancien temple de Pont-Audemer

Nous sommes redevable de cette belle reproduction à Monsieur et Madame Lesage, de Pont-Audemer.

Ce tableau est maintenant scellé sur une paroi de l'église Saint-Ouen, immédiatement à gauche, en entrant. Cette peinture sur bois mesure 1 mètre sur 0,80 mètre.

La tradition rapporte qu'il provient de l'ancien temple jadis établi à Pont-Audemer. On ignore dans quelles circonstances il est arrivé à l'église Saint-Ouen.

## Annexe n° 5

## Liste des 19 villes de Normandie imposées par Charles IX en 1562

En juillet 1562, Charles IX ordonne la levée d'une "cotisation"

*.... pour satisfaire a partie du payement des deniers que Sa Majesté est contrainte mettre sus afin de résister aux entreprises des rebelles et désobéissants qui tiennent par force aucunes de ses dites villes....*

Dans un "état" annexé à ses lettres patentes du 25 juillet 1562, il précise les villes de Normandie qui sont imposées, et le montant de leur imposition. Voici cette liste (A1-19)

Villes	Montant, en livres
Lisieux	3000
Honfleur	1000
Pont-Audemer	1000
Montivilliers	500
Harfleur	500
Louviers	500
Vernon	500
Evreux	2000
Passy	200
Beaumont le Roger	500
Caudebec	500
Neufchâtel-en-Bray	500
Alençon	2000
Aumale	500
Argentan	500
Domfront	300
Châteauneuf <sup>46</sup>	300
Pont l'Evêque	200
Eu	50
19 villes	14250

On remarque que ni Rouen, ni Caen ne figurent sur cette liste.

Sur les 19 villes citées, 5 doivent payer 1000 livres et plus, toutes les autres des sommes de 200, 300 ou 500 livres, à l'exception de la ville d'Eu, dont la contribution n'est que de 50 livres.

<sup>46</sup> Nous n'avons pas réussi à localiser cette ville de Châteauneuf.